



RCS : NIMES

Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1985 B 00276

Numéro SIREN : 332 492 271

Nom ou dénomination : NIMES OLYMPIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2016 sous le numéro de dépôt A2016/004942

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
NÎMES



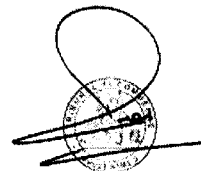
976277

Dénomination : NIMES OLYMPIQUE
Adresse : avenue de la Bouvine Stade des costières 30900 Nimes -
FRANCE-

n° de gestion : 1985B00276
n° d'identification : 332 492 271

n° de dépôt : A2016/004942
Date du dépôt : 13/06/2016

Pièce : Procès-verbal du conseil d'administration du
01/06/2016



976277

REÇU 13 JUIN 2016

85 B 276
A 4842

NIMES OLYMPIQUE

**Société Anonyme Sportive Professionnelle
au capital de 4.213.945 euros
Siège social : Avenue de la Bouvine,
Stade des Costières**

30900 NIMES

332 492 271 RCS NIMES

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 1^{ER} JUIN 2016**

L'an Deux Mille Seize,
Le Premier juin,
A Dix Huit Heures,

Les administrateurs de la société NIMES OLYMPIQUE se sont réunis en Conseil, au Siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte de la feuille de présence qu'à cette réunion :

Sont présents ou représentés:

- Monsieur Jean AMBROSINO
- Monsieur Rani ASSAF
- Monsieur Paquito BOLIN
-
- Monsieur Pierre-François HUGUES
- Monsieur Rafik MENNI
- Monsieur Christian PERDRIER
- Monsieur René PRADEN
- Monsieur Daniel ROTICCI

Le Commissaire aux Comptes titulaire, la société FIDUCIAIRE CENTREX, a été dûment convoqué.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

L'Association NIMES OLYMPIQUE est présente.

Monsieur Assaf préside la séance.

Maître Frédéric DELACROIX, Avocat, remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion du 12 mai 2016 et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la démission du Président, Directeur Général ;

DA

RA

- Nomination en remplacement d'un nouveau Président, et d'un Directeur Général ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour formalités.

DEMISSION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Christian PERDRIER, à compter du présent Conseil d'administration, de ses fonctions de Président Directeur Général de la Société.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil d'administration décide de nommer en remplacement, à compter de ce jour, en qualité de nouveau Président Directeur Général : Monsieur Rani **ASSAF**, de nationalité française, né le 23 septembre 1974 à REMANEH (Liban), demeurant à MAUGUIO (34130), Route de Candillargues, Mas de Pétrusse.

Monsieur Rani ASSAF déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Rani ASSAF organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont il rendra compte à l'Assemblée Générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Rani ASSAF jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

La présente nomination met fin aux fonctions de Directeur Général Délégué de Monsieur Rani ASSAF.

Vote(s) POUR : 8..... voix
Vote(s) CONTRE : voix
Vote(s) ABSTENTION : voix

Cette résolution est adoptée / ~~rejetée~~.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil d'administration décide de nommer en qualité de Directeur Général Délégué : Monsieur Rafik MENNI, né le 11 septembre 1982 à PEZENAS, domicilié à GIGEAN, rue de Frontignan, 8 bis.

Monsieur Rafik MENNI a, par acte séparé, déclaré accepter les fonctions si elles venaient à lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Directeur Général Délégué, Monsieur Rafik MENNI jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Vote(s) POUR : 3 voix
Vote(s) CONTRE : voix
Vote(s) ABSTENTION : voix

Cette résolution est adoptée / ~~rejetée~~.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et un Administrateur au moins.

Le Président
Rani ASSAF



Un Administrateur

